

# FSU 40

Fédération Syndicale Unitaire

Directeur de la publication: Philippe MIQUEL  
ISSN 1276-6488 CPPAP 0521SOO7828

Imprimé par: FSU Landes  
97, Place de la Caserne Bosquet  
40000 Mont de Marsan

# Ensemble LANDES

MONT DE MARSAN PPDC  
**P4**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 17 décembre 2020



La Marche des libertés a rassemblé 500 000 personnes dans tout le pays, le 28 novembre dernier, nous étions 350 à Mont de Marsan. Les samedis 5 et 12 décembre et le vendredi 11 dans notre département, des rassemblements ont encore exprimé cette volonté citoyenne de refuser la loi anciennement nommée « sécurité globale ». L'agression filmée de Michel Zecler a été le révélateur terrible de ce que pourrait donner une telle loi si elle était appliquée dans sa pleine mesure. Les citoyen.nes doivent pouvoir regarder comment le fonctionnement de la démocratie s'opère. Celle-ci n'existe que s'ils ont la liberté de s'exprimer sans crainte et, si nécessaire, de protester contre les abus de ceux à qui le peuple a délégué le pouvoir. L'urgence de la crise sanitaire est venue renforcer l'état d'urgence mis en place depuis les attentats et la gouvernance par ordonnance est devenue une norme. Une partie de nos libertés n'a été mise entre parenthèses que pour protéger le plus grand monde. Cela ne doit pas durer au-delà. **Alors que la gestion de la crise pose de vraies questions et que les conséquences sociales déjà désastreuses pour les plus précaires vont encore s'accroître avec une augmentation massive du chômage, la volonté de ce gouvernement de résoudre les fractures sociales par un durcissement des répressions devient alarmante.**

La procédure contre les manifestant.es des E3C à Bordeaux n'en est qu'un exemple de plus. Le choix d'une relance essentiellement économique ne donne que trop peu de gage d'une réelle prise en compte des aspirations citoyennes d'un renouveau démocratique et d'une transformation permettant de répondre aux défis sociaux et environnementaux des années à venir. Pire la fonction publique, parmi laquelle les services de santé et l'éducation, pourtant garante de l'amortissement de la crise est absente des investissements prévus. Elle est même déstructurée par la loi de transformation de la fonction publique et les lois d'organisation territoriale de l'État. Les moyens et les cadres nationaux pour s'adapter aux difficultés cumulées des élèves pendant le confinement ont été inexistantes alors que les contraintes sanitaires ont été multipliées. Seul l'engagement des équipes éducatives, notamment les enseignant.es dans le primaire (P.4) et les vies scolaires, AED (Assistant.es d'Éducation P.3) et infirmier.es P.4 en première ligne, a permis de compenser ces manques sans aucune reconnaissance voire même avec un mépris renouvelé de la part de notre ministre. La dégradation des conditions de travail a été sans précédent et s'accompagne de grandes inquiétudes, sanitaires face au virus, mais aussi pédagogiques, sur les conséquences par exemple concernant le port du masque par les plus petits ou l'iniquité d'une organisation hétérogène dans les lycées. Loin de répondre à ces problèmes, le ministre préfère poursuivre son projet dogmatique au travers du Grenelle de l'éducation organisé non pas pour engager un dialogue objectif sur l'avenir de l'école mais pour médiatiser les décisions orientées en faveur d'une éducation individualiste et élitiste appuyée par un management intrusif dans la pédagogie des enseignant.es. C'est notamment dans ce Grenelle qu'est discutée la fin de l'éducation prioritaire (P.2) et avec elle, les moyens supplémentaires donnés aux établissements qui reçoivent les élèves les plus fragiles.

C'est en partie ce qui a amené la FSU à interroger publiquement la crédibilité du ministre Blanquer à continuer d'être l'interlocuteur des personnels et qui a poussé notre organisation à quitter ce Grenelle fantôme.

[la suite de l'édito à lire dans l'encart ... ]

Suite de l'édito [...]

Il existe pourtant une autre voie. Alors que nous étions stupéfait.es de cette situation puis résigné.es à accompagner au mieux et malgré les difficultés les élèves ou les usagers, une première mobilisation a tout de même permis, sous la pression de nos syndicats, de ne pas fermer les lycées en imposant au ministre de mieux protéger élèves et personnels et finalement d'octroyer de trop maigres moyens supplémentaires. Puis la mobilisation des AED a montré leur place essentielle et leur précarité. La FSU, comme pour les AESH, continue de réclamer une meilleure reconnaissance, financière et institutionnelle, de ces personnels. **Enfin les manifestations pour les libertés publiques ont rappelé que nous devons rester vigilant.es : au-delà de nos obligations immédiates envers nos élèves et de notre fatigue évidente, il est temps de faire entendre notre désapprobation profonde du glissement social et démocratique qui est en train de s'opérer sous couvert d'une crise qui a surtout montré les écueils du monde d'avant et augmenté les inégalités structurelles préexistantes. La nécessité de changer de trajectoire et de modèle est évidente, les agent.es de la fonction publique doivent être reconnu.es pour leur travail essentiel, nous avons retenu notre colère car l'urgence était ailleurs, il est maintenant temps de la faire entendre.**

**C'est pourquoi la FSU a, dès aujourd'hui, posé la date du 26 janvier pour nous mobiliser toutes et tous.**

Dans le même temps l'assassinat de Samuel Paty, dans des conditions effroyables, a profondément ému chacun et chacune d'entre nous et a rappelé à ceux qui l'avaient oublié qu'au travers de l'école c'est bien la cohésion et l'avenir d'une société qui se construisent et pas seulement l'avenir individuel de chaque personne. Au-delà des enjeux de laïcité et de citoyenneté, ce sont les jeunes qui devront poursuivre et faire vivre les changements que nous appelons de nos vœux. C'est donc à elles et eux dans leur diversité à qui nous devons donner les clés pour construire le monde de demain. Ils et elles sont pourtant les grands oubliés de cette crise et c'est inacceptable.

**Le renforcement de l'école est une priorité dans un service public fort et avec un maillage culturel et de l'éducation populaire dense. C'est aussi à ce prix que se construira une société consciente de ses libertés et qui sera plus unie que fracturée face aux changements à engager.**

Dans un contexte où le besoin d'activité physique, sportive et artistique est criant chez les élèves, le syndicat national de l'éducation physique (SNEP FSU) a lancé sa première semaine de l'EPS, du 7 au 11 décembre 2020.

Ces initiatives ont toutes pour préoccupation de promouvoir l'EPS scolaire, son rôle essentiel dans la formation et l'émancipation des élèves, futurs citoyens, de rendre visible les besoins et de faire valoir nos revendications.

Le SNEP FSU avance dans une plaquette dédiée à la semaine 10 mesures d'un plan d'urgence pour augmenter l'activité physique et sportive des jeunes.

Au moment où les enquêtes de santé alertent sur la sédentarité des jeunes, la perte de 25% des capacités cardiovasculaires, où le ministre de l'éducation nationale jeunesse et sport lance le dispositif « 30 minutes d'activité par jour dans les écoles primaires », le SNEP FSU et ses enseignants, professionnels du terrain, souhaitent être sur le devant de la scène et apporter des réponses et propositions concrètes.

Retrouvez les infos ici :

<http://www.semaineeps.snepfsu.fr/>

10 mesures d'un plan d'urgence pour augmenter l'activité physique et sportive des jeunes.

- 1 4h par semaine d'EPS, de la maternelle à la fin du lycée.
- 2 Doublement des recrutements pendant au moins 5 ans, soit 1 500 recrutements par an.
- 3 Diminution du nombre d'élèves par classe : 24 maximum.
- 4 Une épreuve d'EPS aux examens (DNB, CAP, Bac) avec un coefficient revalorisé.
- 5 Une section sportive scolaire mixte ou une option dans chaque établissement scolaire.
- 6 Un plan de construction de 1 000 gymnases et piscines éco-responsables d'ici 2024.
- 7 Mise aux normes environnementales et adaptation des équipements aux nouvelles attentes des pratiquants (chiffrage de la cour des comptes : 20 milliards).
- 8 Augmentation de la subvention de l'État pour le sport scolaire. Libération de la plage horaire du mercredi après-midi dans tous les EPLE.
- 9 Un financement du sport à hauteur de 1% du budget de l'État (0,14 actuellement). La construction d'un observatoire des inégalités territoriales du sport. Une nouvelle loi d'orientation et de programmation pour le sport.
- 10 Création d'un module obligatoire à l'université en licence.

*Mais il importe avant tout que chacun, homme ou femme, puisse accéder dans de bonnes conditions aux activités physiques et sportives...*

Conseil d'État 2019

# Quelle Education Prioritaire pour les Landes?

En préparation aux Etats Généraux de l'Education Prioritaire (EP) organisés par la FSU en janvier 2021, la FSU des Landes a organisé le jeudi 26 novembre un stage EP en visio. Lors de cette journée de stage étaient représentés des militants du snes-fsu, du snuipp-fsu, du snep-fsu, du snetap-fsu, ainsi que des collègues des écoles et de 2 collèges en REP (Labouheyre et Victor Duruy de Mont-de-Marsan).

La matinée a commencé avec l'état des lieux dans les collèges et écoles de l'EP. Nous avons eu ensuite une intervention de Cécile Texier du SNUipp national et de Fabienne Sentex, du SNES académique, toutes les 2 travaillant sur l'EP. Ces 2 militantes nous ont éclairés sur le rapport Mathiot- Azéma et la position actuelle du gouvernement concernant l'EP.

La carte de 2014, en prenant comme critère de classement la politique de la ville, a eu comme conséquence que de nombreux collèges ruraux ont été sortis de la carte de l'éducation prioritaire ainsi que l'ensemble des lycées. Pour ces derniers, les dispositifs de « cordées de la réussite » ne constituent en rien une réponse satisfaisante répondant aux besoins de l'ensemble d'un territoire.

Actuellement, cette carte devrait être revue mais elle est prolongée jusqu'à la rentrée 2022. Le Ministère refuse tout bilan mais s'appuie sur des rapports divers qui ont étrillé l'EP. A des fins électoralistes et suite au mouvement des gilets jaunes, le gouvernement s'est soudain intéressé à la question des établissements ruraux. La secrétaire d'Etat chargée de cette question, Mme Elimas, a fait une visite éclair au collège de Labouheyre. Elle n'y a rencontré que la chef d'établissement et ne venait pas pour répondre aux questions ou se renseigner sur la façon dont les personnels vivent le quotidien....

Le rapport Mathiot-Azéma propose notamment de conserver les REP+ et de développer le recours à l'allocation progressive de moyens pour éviter les effets de seuils (établissements qui sont à la limite des critères de l'EP). Il ne faut pas se leurrer, il n'y aura pas de moyens supplémentaires alloués mais une dilution de ces derniers sur davantage d'établissements. Il apparaît à travers ce rapport que l'Education Nationale cherche à résoudre des problèmes de ressources humaines, de postes vacants, en prétendant s'intéresser à l'EP. Des bonifications ou des primes seraient ainsi possibles -de façon différente d'une académie à l'autre- pour les personnels qui enseigneraient dans tel ou tel type d'établissement, que ce soient des titulaires ou des non-titulaires. Certes il faut des personnels en face des élèves mais cela ne suffit pas à prendre en charge toutes les difficultés des établissements qui relèvent de l'EP. Le développement de certifications (notamment pour l'accueil des élèves allophones) est également proposé. Un enseignant titulaire d'une certification, s'il peut représenter un soutien intéressant, représente une économie substantielle en comparaison d'une structure UPE2A implantée dans un collège. Ces certifications auront comme conséquence de développer le profilage des postes alors que tout le monde devrait pouvoir bénéficier des formations.

De nouveaux critères, déjà appliqués dans l'académie d'Orléans-Tours, bousculent les attributions de moyens et ont permis que certains établissements plutôt favorisés bénéficient de cette nouvelle répartition. En effet, l'introduction de l'indice d'éloignement géographique comme critère d'attribution est favorable à des établissements qui ne sont pas confrontés à des difficultés particulières. Actuellement, une certaine de collèges ruraux sont déjà intégrés dans le réseau d'EP sur les critères sociaux et scolaires qui semblent les plus pertinents.

Parallèlement, les cités éducatives sont en cours de développement. Elles favorisent l'entrisme des élus et des associations dans l'école. Les établissements scolaires n'y sont qu'un lieu parmi d'autres. Le fait de faire partie ou non d'une cité éducative relève des élus locaux qui font le choix de candidater. Seuls les personnels de direction représentent les établissements dans ces dispositifs, pas les enseignants. Une dotation de 30 000 euros est à partager entre les différents établissements qui composent la cité éducative, ce qui induit une concurrence pour la répartition de cette enveloppe.

La secrétaire d'Etat à l'EP a communiqué directement dans la presse, sans avoir procédé à une concertation préalable. Elle a annoncé une expérimentation dans les académies de Lille, Nantes et Marseille, sous la forme de contrat d'objectifs de 3 ans. Elle évoque aussi

un Bureau d'Aide Rapide, une assistance en ligne aux devoirs. Une nouvelle fois, l'accompagnement des élèves se reporte à l'extérieur de la classe. D'autre part, les élèves les plus en difficulté sont démunis face à l'écrit et sont dans l'incapacité d'expliquer ce qu'ils ne comprennent pas.

**L'après midi a été consacré aux mandats que portera la FSU 40 en vue des Etats Généraux de l'Education Prioritaire du mois de janvier organisés par la FSU sont les suivants :**

- La dotation de l'EP ne doit pas être déterminée à l'avance avec un nombre d'établissements classés prédéfinis. Les critères permettant le classement doivent être ce qui guide le classement et la dotation doit s'adapter, non l'inverse.
- Les effectifs réduits en EP doivent être préservés.
- Les lycées, notamment agricoles et professionnels, doivent être intégrés à l'EP.
- Promouvoir activement l'accès aux activités culturelles et sportives grâce à des moyens fléchés est nécessaire.
- Toutes les indemnités et bonifications doivent être conservées afin d'inciter à la stabilité des équipes pédagogiques et de vie scolaire et de reconnaître les conditions de travail difficiles. Les AED et AESH doivent pouvoir également bénéficier de cette reconnaissance.
- Les primes au mérite ne sont pas la solution, elles sont la source d'ambiances délétères dans les établissements.
- Le profilage des postes doit être évité pour ne pas induire de rapport de soumission des personnels au chef d'établissement recruteur.
- Les équipes pluri professionnelles (notamment médicales : médecin scolaire, assistant.e sociale, infirmier.e scolaire) doivent être renforcées, de même que les équipes de vie scolaire.
- Du temps de concertation et d'échange doit être inclus sur le temps de service pour permettre le travail nécessaire à un encadrement de qualité, en équipes disciplinaires, pédagogiques ou pluri professionnelles (échange avec les personnels de santé par exemple).
- La FSU40 demande plus de moyens à l'intérieur des établissements (enseignants, AED), et non des partenariats avec des associations externes, par exemple pour Devoirs Faits.
- La FSU40 demande d'augmenter les fonds sociaux des écoles et établissements en EP.
- La formation initiale et continue des personnels de l'EN doit inclure des contenus spécifiques à l'activité professionnelle en EP. La recherche-action soumise aux marottes ministérielles (neuro-sciences par exemple) ne saurait être suffisante. Les équipes doivent avoir la main sur les domaines de formation nécessaires et être informées des travaux de recherche menés sur l'EP, notamment pour ce qui concerne l'enseignement explicite.
- La contractualisation sur 3 ans prévue par le gouvernement ne permet pas de répondre aux enjeux. La FSU 40 refuse une EP qui fonctionnerait par contrats d'objectifs et permettrait de retirer plus facilement les moyens si ceux-ci ne sont pas atteints. La durée prévue de 3 ans ne correspond même pas au passage d'une cohorte dans un établissement, elle est bien trop courte pour mesurer l'efficacité de quoi que ce soit.

Dans le 1er degré spécifiquement :

- Développer les classes de Toute Petite Section, avec que des TPS et non mélangés à des élèves de Petite Section.
- Alléger les effectifs pour tous les cycles, pas seulement en cycle 2.
- Plus d'enseignants RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

Nicolas FAYEMENDY, co-secrétaire départemental FSU



Le 16 octobre, Samuel Paty, était assassiné parce qu'il était enseignant, parce qu'il représentait la force de l'émancipation que la France souhaite pour ses enfants. Nous tenons à saluer sa mémoire, et nous pensons à sa famille, ses collègues et ses élèves. Il a été tué par un fanatique, ce fanatisme contre lequel l'école publique, laïque et gratuite est et reste le premier rempart. Cette même école qui est rabotée depuis des années en diminuant les temps de présence des élèves, en les mettant en concurrence plutôt que de construire du commun, et en resserrant les programmes en les rendant de plus en plus prescriptifs ce qui ne laisse plus la marge nécessaire aux

enseignants pour développer leur pédagogie. Pourtant, au-delà de l'émotion, au-delà du choc, cet acte barbare a conforté les équipes éducatives dans ce qu'elles savent être leur responsabilité et a questionné chacun et chacune d'entre nous sur le sens de notre métier. Beaucoup ont été touchés profondément, beaucoup se sont reconnus dans ce collègue, dans sa solitude face à nos directions et dans notre enfermement dans un « pas de vague » institutionnalisé, solitude aussi face à certains parents en partie à cause du discours ambiant porté par notre ministère qui voit en l'école un service individuel modulable

# AED et assistants pédagogiques ? #STOPMEPRIS !

Le 1er décembre, les AED étaient en grève. Ils ont le sentiment d'être des rouages essentiels dans les établissements ; essentiels, mais négligés. Nous souhaitons mettre en lumière leur quotidien et leurs aspirations.

Merci à Céline, Sandrine, Anissa, Elodie et Solène, à Marine et à Stéphane pour leurs témoignages qui nous ont aidés à la rédaction de cet article.

Marine a 40 ans. On lui dit souvent : « Tu es vieille pour faire ça ! Et sinon c'est quoi ton métier ? non, parce que pionne c'est pas un vrai métier ! ». Voici sa réponse.

« Mon métier, AED et j'en suis fière ! Notre métier n'est plus le même qu'avant, ce n'est pas seulement surveiller des enfants dans une cour ou dans les salles d'étude. Dans les Landes, nous avons peu d'étudiants dans nos équipes, le métier évolue et nos missions également mais le reste ne suit pas ! Un temps partiel ? Bien souvent certains préfèrent toucher le chômage à faire des allers retours pour 618 euros par mois. Les temps pleins c'est 9 h par jour, avec une pause de 30 min pour manger sur 4 jours et 5h d'affilée le mercredi matin, sans pause, pour 1222 euros par mois. Aucune possibilité de faire des heures supplémentaires, aucune perspective d'évolution dans la Fonction Publique, nous sommes loin du « job d'étudiant »

Nous sommes là 8 heures par jour, nous savons plus de choses sur certains élèves que leurs parents !

Au cœur de leurs histoires, de leurs questionnements, de leurs peurs, de leurs complexes, nous ne sommes pas là pour soigner ou réparer mais pour alerter, épauler, accompagner, encourager. Nous sommes là aussi pour les accompagner dans leurs devoirs, « devoirs faits ». Nous ne transmettons pas le savoir, les enseignants font très bien leur mission. Nous n'intervenons pas dans leur vie familiale, l'assistante sociale est là pour ça. Nous ne gérons pas les troubles psychologiques, la psychologue le fait très bien. Nous ne gérons pas les parents, la CPE gère très bien. MAIS nous sommes le LIEN entre tous ces partenaires.

Nos missions sont multiples : administratif, surveillance des études, du réfectoire, assurer la sécurité et la discipline, gérer les conflits, les problèmes de harcèlement, ceux liés aux réseaux sociaux. Nos besoins en formation sont nombreux.

Le plus dur est la limitation de nos emplois à six années. Pourquoi détruire au bout de 6 ans, une équipe complémentaire, un environnement stable et sécurisé, une confiance gagnée, une chance pour certains d'entre nous de s'investir encore plus, de se former pour acquérir de nouvelles compétences indispensables aux élèves dont nous avons la charge ? Pourquoi « casser » cette colonne vertébrale qu'est la vie scolaire et ne pas l'estimer à sa juste valeur ? Pourquoi faire du travail d'AED un emploi précaire alors qu'il est essentiel au bon fonctionnement d'un établissement et contribue à l'équilibre des élèves ? »

De leur côté, les assistants pédagogiques voient leurs heures se réduire alors qu'ils sont essentiels pour alerter les enseignants sur les difficultés des élèves et ont un lien privilégié avec ceux-ci. Aider ceux qui sont le plus en difficulté, notamment les élèves allophones dans l'apprentissage de la langue, favoriser l'égalité des chances, sont des missions qui ne peuvent être menées à bien si les horaires diminuent.

Dans les Landes, les AED TICE sont soumis aux mêmes difficultés : CDD précaires, compétences techniques demandées au recrutement et qui ne sont pas rémunérées. Le travail est intéressant sur les plans technique, relationnel, professionnel, humain. La fonction nécessite une certaine maturité qui s'acquiert avec l'expérience dans le collège, tant au niveau des nombreuses procédures administratives et techniques dictées par le CD40, qu'au niveau des besoins des professeurs, des élèves, de leurs habitudes et de leurs travers. Il y a donc une attente forte de modification du statut pour que l'emploi puisse être pérennisé car depuis deux décennies l'opération « un collégien un ordinateur portable », a fait ses preuves mais le statut n'a pas évolué en conséquence.

Du fait de la crise actuelle, les AED sont particulièrement malmenés et certains sont en burn out. Ils sont en première ligne lorsque les parents d'élèves sont mécontents et sont souvent agressés verbalement. Leur rôle dans le respect du protocole par les élèves est fondamental. Leur proximité avec ceux-ci, la promiscuité fréquente dans les locaux de vies scolaires, ont pour conséquence qu'ils sont souvent en contact. Comme leur présence est indispensable au bon fonctionnement des établissements, la pression de l'administration sur eux est forte pour qu'ils viennent travailler, même quand l'ARS leur demande de rester isolés !

Lors d'une audience au Rectorat le 1er décembre, Le SNES-FSU a demandé la généralisation de contrats de 3 ans, la motivation obligatoire du non-renouvellement, le droit de muter, l'élargissement des primes REP/REP+ aux AED, l'amélioration de la rémunération de toutes et tous. Il a mis en avant la nécessité d'un progrès dans la formation : prise en compte du crédit de formation, possibilités de Validation des Acquis de l'Expérience, proposition de formations débouchant sur des qualifications et des diplômes, réflexion sur les conditions d'accès à la Fonction Publique. Pour le SNES-FSU, le CDI demandé par les collectifs d'AED est un contrat de droit privé à l'intérieur de l'Education Nationale et ne constitue pas une réponse satisfaisante pour garantir une sortie de la précarité.

Le SNES-FSU a insisté sur le fait qu'aucune mesure discriminatoire ne doit être prise contre le renouvellement d'un AED parce qu'il a été en grève.

Le SNES-FSU sera en congrès académique et national en 2021, c'est l'occasion de réfléchir aux mandats qui concernent les AED et de les faire évoluer. Rejoignez-nous pour participer à la réflexion !

Marlène BORDESSOULES et Sonia MOLLET  
Snes-FSU des Landes

---

alors qu'elle doit être et rester un service public avant tout pour les jeunes dans leur devenir et la construction d'une société plus juste. Solitude enfin face aux réseaux sociaux multiformes, dont on ne peut contrôler l'entrée dans nos établissements et dont l'influence sur nos jeunes produit plus souvent enfermement intellectuel et culturel qu'échange et ouverture. Mais surtout, et c'est le plus important beaucoup se sont reconnus dans la volonté quotidienne, laborieuse de Samuel Paty de transmettre dans le respect, l'éducation qui fera des jeunes des citoyens et des citoyennes libres et éclairés. Nous en avons l'ambition, nous en gardons l'ambition. Beaucoup ont finalement intimement ressenti le gouffre entre cette ambition et la politique éducative actuelle de notre gouvernement.

L'apothéose a été l'affront fait à la mémoire de notre collègue dans le refus d'organiser dignement l'hommage qui devait lui être rendu le matin de la rentrée.

Alors que la seule réponse audible a été celle de la répression accompagnée de son lot de stigmatisation, trop peu de débats, trop peu de propositions ont porté sur la solution que représente l'école face à tous les obscurantismes. Pourtant le monde se complexifie, il ne faut jamais renoncer à l'expliquer à toutes et tous, c'est pourquoi la FSU répète que nous avons toujours besoin de plus et de mieux d'école et qu'elle doit être gratuite, laïque, obligatoire jusqu'à 18 ans et publique pour éviter tous les renforcements des communautarismes.



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## Les équipes éducatives soutiennent l'École à bout de bras dans le 1er degré

Grâce à vos cotisations aux syndicats de la fédération et à vos votes les militant.es de la FSU des Landes ont pu poursuivre leur engagement dans le département.

**Toutes les infos sur notre site :**



### LES ACTIONS DU TRIMESTRE :

Organisation de l'hommage à Samuel PATY à Mont de Marsan, Dax et Saint Vincent de Tyrosse

Soutien au mouvement initié par le Snes-fsu pour l'amélioration de la reconnaissance du métier d'AED

Participation au Comité Landais pour la défense de nos Libertés et pour le retrait de la loi sécurité globale

Organisation de la formation sur l'éducation prioritaire dans notre département

Co-écriture de l'adresse à la population de l'intersyndicale landaise : <https://fsu40.fsu.fr/15288-2/>

Heure d'Information Syndicale 2nd degré :

Mimizan collège Jacques Prévert : 3/12  
St Pierre du Mont, collège Lubet-Barbon : 3/12  
Morcenx, collège Scognamiglio : 7/1

Démarche du Snep-fsu à voir sur leur site

**Une jeunesse plus sportive, c'est possible**

### LES ACTIONS À VENIR :

**Stage premier degré :**

- lundi 11 janvier : Collaborer dans une école inclusive
- mardi 5 février : Et les personnels Rasés dans tout ça ?
- mardi 23 mars : Durer dans le métier sans souffrir

Préparation et participation aux états généraux nationaux de la FSU sur l'éducation prioritaire

Organisation de la journée de grève et d'action du 26 janvier.

La souffrance au travail n'a jamais été aussi prégnante. La quantité de fiches RSST recensées par le CHSCT en est la première preuve : une quarantaine d'entre elles provient du premier degré et ce n'est que la partie visible de l'iceberg. Ces fiches rapportent des difficultés rencontrées avec des élèves perturbés et perturbateurs, des difficultés relationnelles au sein des équipes ou avec les collectivités territoriales. La crise sanitaire ajoute de l'inquiétude. Les personnels sont épuisés autant sur le plan psychique que physique.

Le SNUipp-FSU s'est d'ailleurs adressé au DASEN pour lui dire son inquiétude quant aux conditions de travail des personnels ayant pour conséquence un bond dans les démissions, les demandes de rupture conventionnelle, de disponibilité, de congés de toute sorte sans compter les multiples rendez-vous avec l'assistante sociale.

Les revalorisations qui n'en sont pas, les masques toxiques, l'hommage à Samuel Paty volé, le recours aux contractuels, la disparition annoncée des CHSCT, des avancées concernant la direction d'école qui ne concerneront qu'un directeur ou directrice d'école sur trois et la réforme de la formation initiale sont autant de preuves de maltraitance de notre Ministre.

On nous prive de plus en plus des moyens dont nous disposions jusqu'alors pour faire remonter les observations du terrain. Nous avons encore la possibilité d'exprimer notre ras-le-bol et notre souffrance en descendant dans la rue. Alors soyons nombreux le 26 janvier pour montrer notre colère !

**Cathie BLAIN,**  
secrétaire départementale du SNUipp-fsu

## UN CONGRES SNICS NATIONAL EXCEPTIONNEL DES INFIRMIER.ES avec des représentant.es de notre département

Jeudi 26 novembre 2020 s'est tenu un congrès SNICS exceptionnel en visio (+ de 800 personnes) pour une concertation professionnelle et sociale face aux injonctions du ministère.

Le ministre ajoute dans l'urgence et sans concertation, des tâches supplémentaires aux missions initiales (nous rappelons que les infirmier.es de l'Education Nationale étaient les oubliés du Ségur de la santé et du Grenelle de l'Education) :

- ▶ Recensement et traçage Covid
- ▶ Mal-être en augmentation des jeunes.

On nous demande aussi d'être volontaires pour pratiquer les tests antigéniques auprès des agent.es comme si les personnels déjà surchargés par la gestion de la crise au quotidien avaient du temps libre pour les mettre en place, c'est méprisant.

Nous sommes pressurisés et bon nombre d'infirmier.es sont en souffrance, fatigués et parfois en arrêt maladie.

Un tel manque de dialogue et d'écoute ont amené les Infirmier.es Diplômés.es d'Etat ce jeudi à adresser un courrier au Ministre de l'Education Nationale sur le manque de reconnaissance des 18 millions de consultations infirmières par an, et demandent que leur expertise soit reconnue comme une spécialité avec une revalorisation salariale leur donnant droit à un salaire égal à leurs collègues des autres fonctions publiques.

**TROP C'EST TROP. IL FAUT CONTINUER A NOUS FAIRE ENTENDRE.**

**Patricia MOENNE-LOCCOZ,** *Infirmière snics-fsu*

### A vos agendas:

Après que la FSU a remis en cause la crédibilité du ministre Blanquer comme interlocuteur,

Après que la FSU a quitté le Grenelle de l'éducation qui ressemblait plus à une farce qu'à une concertation,

La FSU est à l'initiative d'une intersyndicale éducation qui a acté un mouvement de

## GRÈVE NATIONALE LE MARDI 26 JANVIER

=> Revalorisation, meilleures conditions de travail, demande de postes, pour une autre politique éducative et reconnaissance du travail des équipes éducatives

La FSU continue au niveau national à faire de cette mobilisation une journée unitaire, à nous d'en faire autant au niveau départemental en cherchant à mobiliser le plus de monde possible.

La politique éducative du Ministre est destructrice. Rien ne bouge côté moyens, les ordres et contre-ordres continuent, les discours lénifiants s'enchaînent, le new management continue de plus belle, et tout récemment, la casse des REP est programmée.